

**RAPPORT DU JURY**

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES INGÉNIEURS DES  
TRAVAUX GÉOGRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES DE L'ÉTAT**

**SESSION 2021**

### Contexte

Le concours externe sur titres permet de recruter des agents dans le corps interministériel des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État (ITGCE) qui seront affectés directement dans un service de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

### Statistiques du concours

Année	Nb de postes offerts	Inscrits	Admissibles	Reçus liste principale	Reçus liste complémentaire
2016	1	11	8	1	2
2019	1	8	6	1	2
2021	2	23	9	Informatique : 1 Sciences de la terre : 1	3

### Validation des dossiers par la commission des titres et diplômes

Avant l'épreuve d'admissibilité, les dossiers des candidats sont évalués par la commission d'équivalence des titres et diplômes. En 2021, 13 dossiers (sur 23) ont été validés par la commission d'équivalence qui a rejeté les dossiers des candidats avec des diplômes de sciences humaines et sociales.

### Épreuve d'admissibilité (sur dossier)

Le jury examine le contenu des dossiers que les candidats ont fournis, conformément au Guide du candidat (disponible en ligne).

En 2021, 9 candidats (sur 13) ont été déclarés admissibles.

Parmi les documents obligatoires à remettre par le candidat, figure une note décrivant les emplois occupés par le candidat et la nature des activités et travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de sa participation personnelle. Est jointe à cette note, s'il y a lieu, la liste des références de ses publications (trois pages maximum). Cette note est le moyen pour le candidat de présenter son parcours, de valoriser les connaissances et compétences qu'il a pu mobiliser et de démontrer qu'il s'est projeté dans un poste d'ingénieur au sein de l'IGN, avec les différentes composantes de ce corps tant sur des missions d'encadrement, que d'expertise ou d'étude, dans un contexte fortement évolutif et de transformation (transformation numérique, déploiement de nouvelles technologies innovantes, open source/open data...). Cette note est l'occasion pour le candidat de montrer clairement au jury ses motivations pour tout à la fois devenir ingénieur, intégrer le corps des I.T.G.C.E., rejoindre la fonction publique.

Un effort de rédaction est donc demandé au candidat, au-delà d'un curriculum vitae ou d'une liste chronologique des expériences professionnelles.

En 2021, on peut noter :

- certains candidats n'ont pas fourni cette note, s'éliminant d'office de la suite des épreuves ;
- certains candidats ont fourni une seule reformulation de leur CV, ne permettant pas d'évaluer les compétences acquises ou mises en œuvre ;
- certains candidats ont pu justifier de compétences de techniciens et non de compétences d'ingénieur.

Le jury conseille aux futurs candidats de soigner cet unique document fourni (orthographe, grammaire), moyen d'évaluer, par ce biais, pour le jury, les compétences de rédaction attendues de la part d'un ingénieur.

### **Épreuve d'admission (audition des candidats – 40 min)**

Le candidat est invité à présenter son parcours et ses motivations en 10 min maximum.

La séquence d'échange libre avec le jury, sous forme de questions-réponses, vise à apprécier l'aptitude du candidat à :

- exercer des fonctions d'ingénieur ;
- utiliser ses compétences techniques et scientifiques et les faire évoluer ;
- s'intégrer dans des équipes existantes ;
- entraîner des équipes, porter des projets ;
- porter avec sincérité les valeurs du service public.

En 2021, tous les candidats avaient bien préparé cette épreuve, avec des présentations structurées, claires, ciblant des réussites ou des aspects brillants de leur parcours professionnel, démontrant l'adéquation de compétences avérées aux missions d'un I.T.G.C.E.

Les candidats qui n'ont pas été reçus ont exposé :

- des parcours de technicien géomatique, voire d'opérateur, sans démontrer de capacité à exercer des missions d'ingénieur ;
- des postures rigides, avec un manque manifeste de prise de recul par rapport à des situations de travail ;
- des contre-vérités techniques.

Le jury conseille aux futurs candidats :

- de profiter pleinement des 10 mn de présentation qui sont offertes pour convaincre le jury (respecter le temps défini, éviter de réciter) ;
- de présenter le parcours professionnel mais également les motivations et leur projet professionnel futur.

Pour la séquence d'échange libre (questions/réponses), le jury rappelle qu'aucune réponse type n'est attendue. Le jury évalue la posture du candidat, la façon dont il structure ses réponses et sa bonne appropriation des connaissances et compétences mises en avant.